

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

1^{er} Décembre 2014

Dossier complet le

1^{er} Décembre 2014

N° d'enregistrement

F07416 P0172

1. Intitulé du projet

Défrichement en vue de la construction du parc éolien des Salles Lavauguyon

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS parc éolien des Salles Lavauguyon

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

David AUGÉIX, Directeur région Sud

RCS / SIRET

5 1 7 5 5 0 2 1 6 0 0 0 3 3

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L341-3 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0.5 ha et inférieure à 25 ha (0.6976 ha).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement en vue de la construction du parc éolien des Salles Lavauguyon.

La surface de défrichement concerne l'implantation de 6 éoliennes. Elle inclut :

- des plateformes présentes au pied des éoliennes,
- des pistes d'accès à créer ou à élargir.

4.2 Objectifs du projet

Défrichement nécessaire à la construction du parc éolien des Salles Lavauguyon en vue de la production d'électricité renouvelable à partir de l'énergie mécanique du vent.
Le défrichement est nécessaire pour l'implantation des 5 éoliennes du projet.

25.10.17 11h30 25.10.17 11h30 25.10.17 11h30 25.10.17 11h30 25.10.17 11h30

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Défrichement par abattage, débardage mécanisé des éléments ligneux et arrachage des souches.

L'enlèvement des grumes se fera par camion par les chemins existants.

Le planning prévisionnel n'est pas encore défini à ce stade d'avancement. Il le sera dans le cadre du dossier de demande d'autorisation d'exploiter du projet éolien. Les périodes de moindre impact seront privilégiées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le défrichement n'est pas concerné par la phase d'exploitation.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

Permis de construire

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Défrichement sur une surface de 6976 m ² (0.6976 ha).	6 976 m ² (0.6976 ha)
Emprise projet d'environ 120 ha.	1 200 000 m ² (120 ha)

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Lieu-dit "Les Landes de
Noyers" commune de Les-Salles-
Lavauguyon (87440)

Coordonnées géographiques¹

Long. 00 ° 67 ' 51 " 01 Lat. 45 ° 74 ' 43 " 17

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Les-Salles-Lavauguyon

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le programme de travaux se compose des deux projets suivants :

- Défrichement
- Construction d'un parc éolien constitué de six éoliennes et d'un poste de livraison

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Carte communale : zone non constructible.

Boisements : chênaies, chênaies exploitées, chênaies et robinier, châtaigneraie, châtaigneraie exploitée, haies arbustives, landes en cours d'enfrichement.

Le reste du projet se situe sur des terres agricoles.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Carte communale des SALLES LAVAUGUYON approuvée le 28 octobre 2008.
L'implantation du parc éolien est compatible avec le règlement de la carte communale.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Naturel Régional Périgord-Limousin
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Vallée de la Tardoire, située à 6 km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	Eglise Saint-Eutrope et ancien prieuré, situés à 1,2 km (Monuments Historiques)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Perturbation de la faune pendant les travaux. Afin de limiter cette perturbation les travaux de défrichements n'auront pas lieu pendant la période de reproduction.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le défrichement engendrera l'ouverture d'espace forestiers sur 0.6976 ha.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Le défrichement engendrera une perte de 0.6976 ha pour l'activité de sylviculture

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la superficie à défricher (0.6976 ha) sur le territoire de la commune des Salles Lavauguyon sur un territoire dédié principalement à l'agriculture, il ne paraît pas nécessaire de soumettre à étude d'impact ce défrichement.

Le défrichement est lié à la construction du parc éolien des Salles Lavauguyon composé de 6 éoliennes. Une étude d'impact globale a été réalisée et fera l'objet d'une instruction administrative.

Pour chaque boisement concerné par le défrichement, l'étude d'impact donne notamment :

- la description du boisement
- les conséquences du déboisement sur l'environnement
- la description des mesures compensatoires

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

Balma

le,

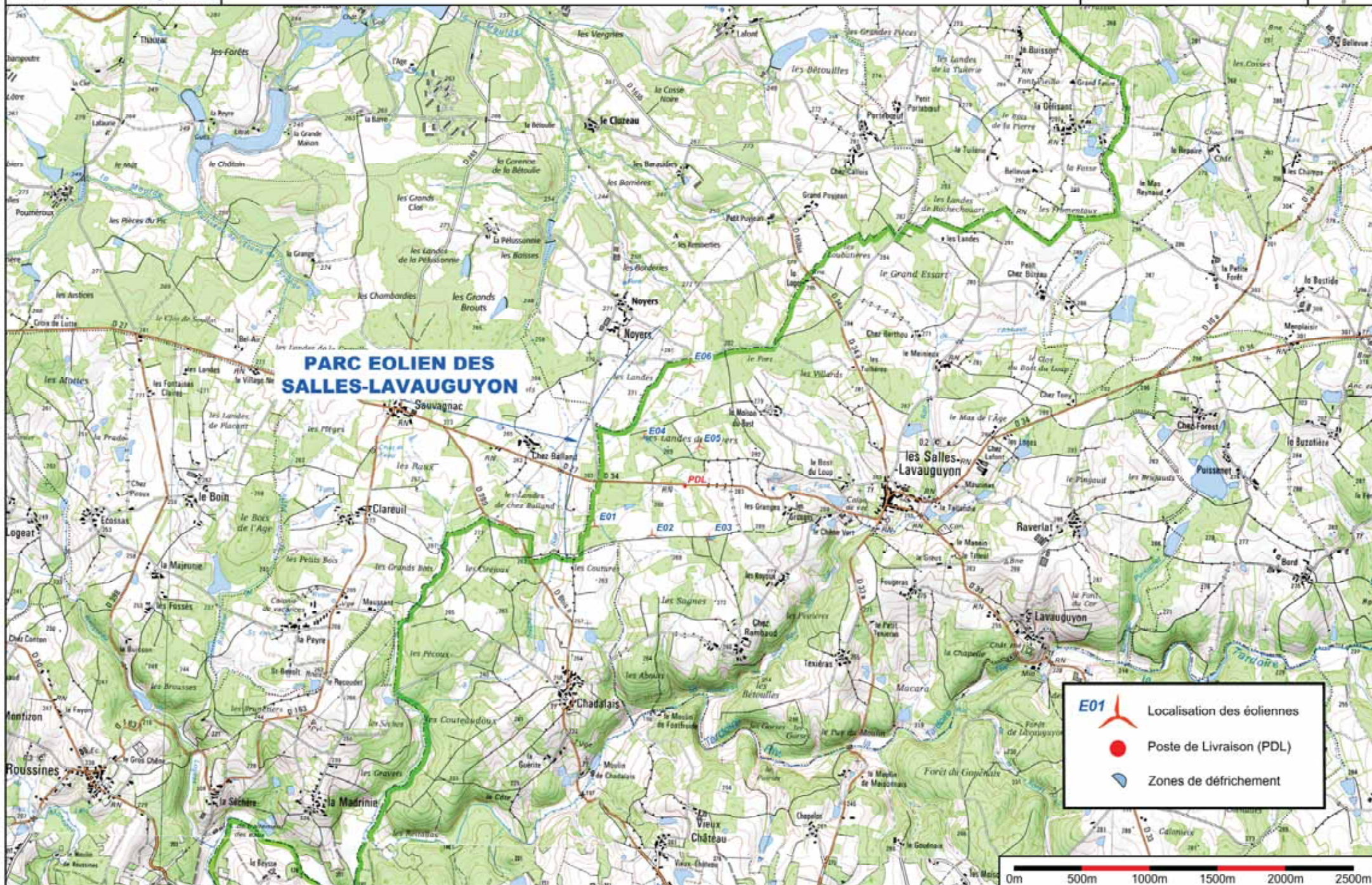
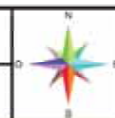
01/12/2014

Signature

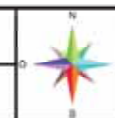


David Augeix
Directeur Régional Sud

3. ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION DU PROJET



4. ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DATEES DE LA ZONE D'IMPLANTATION AVEC UNE LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE DES PRISES DE VUE



PV01



PV02



PV03



PV04



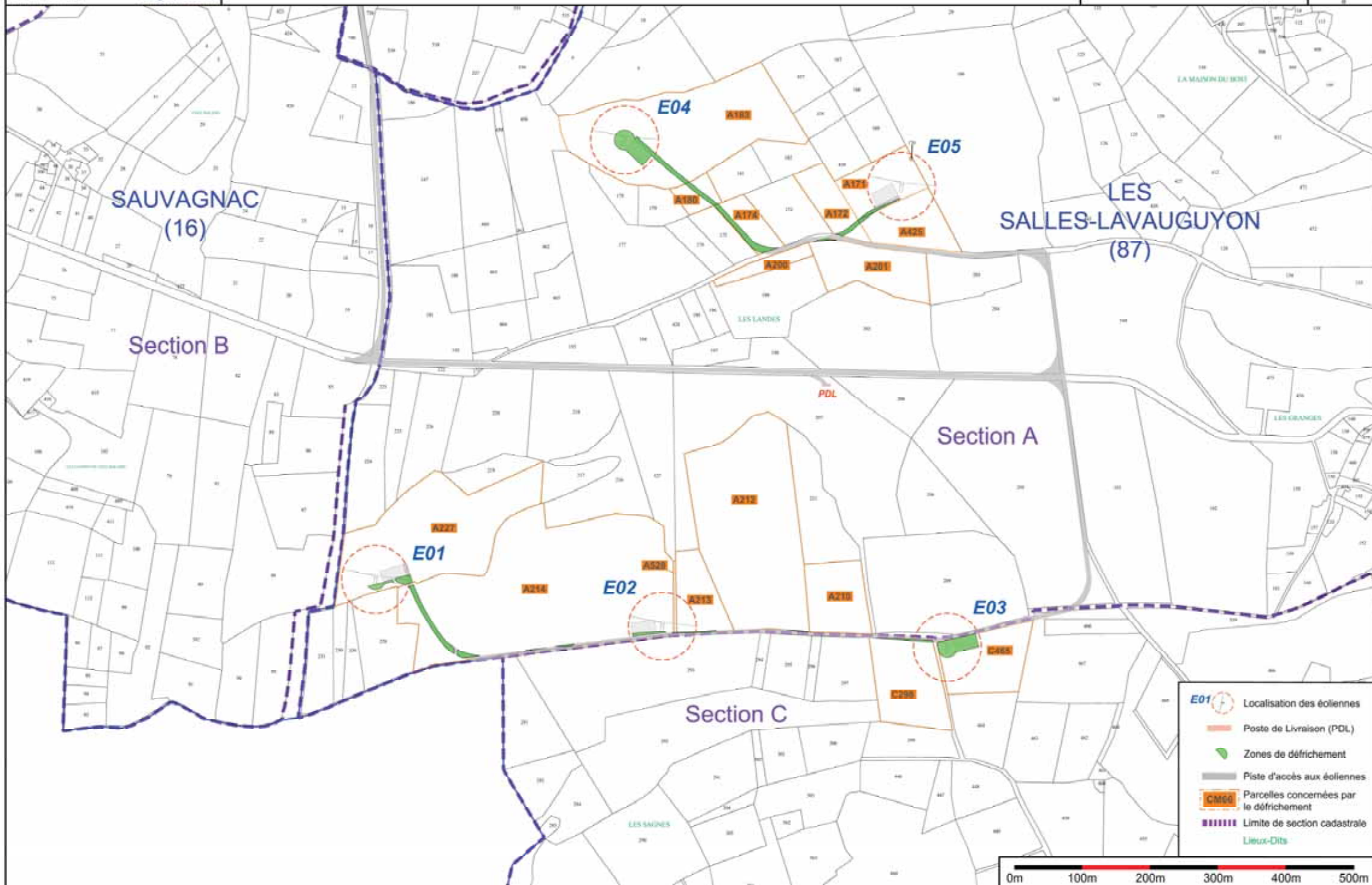
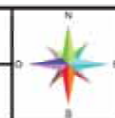
PV05 - Sauvagnac

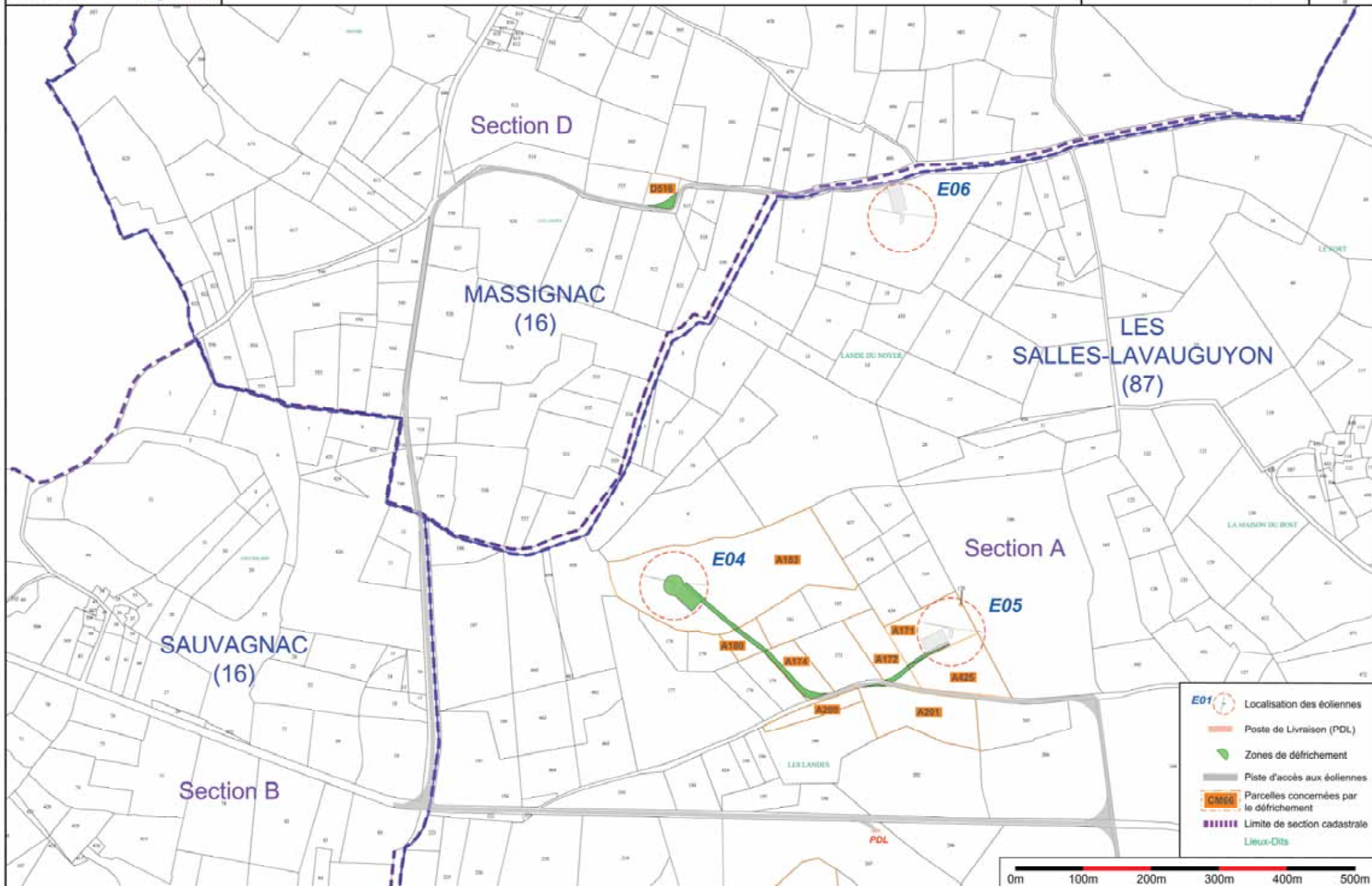
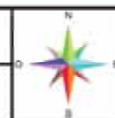


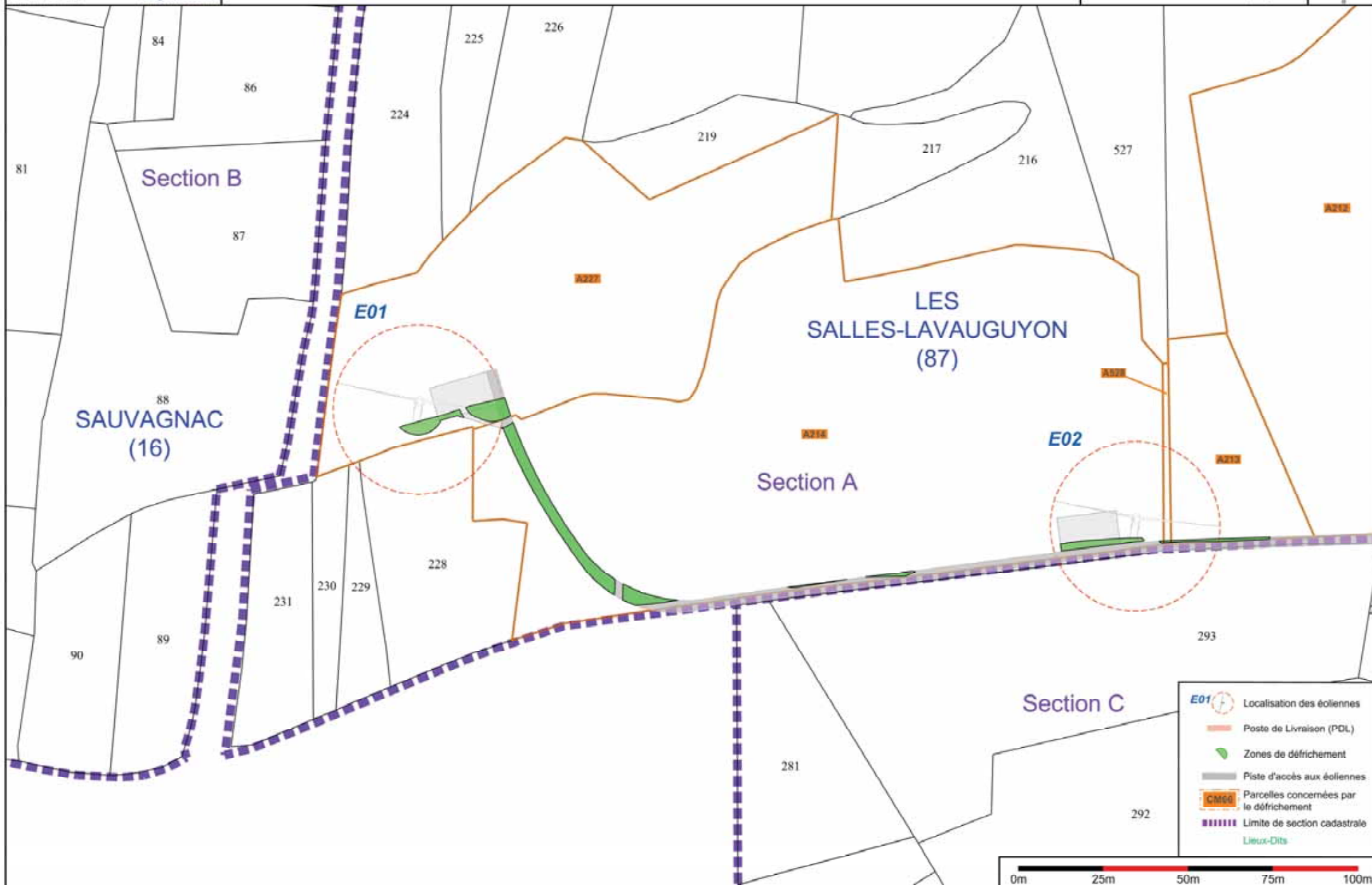
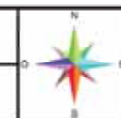
PV 06 - Les Salles Lavauguyon

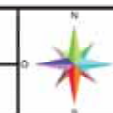


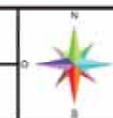
5. ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET

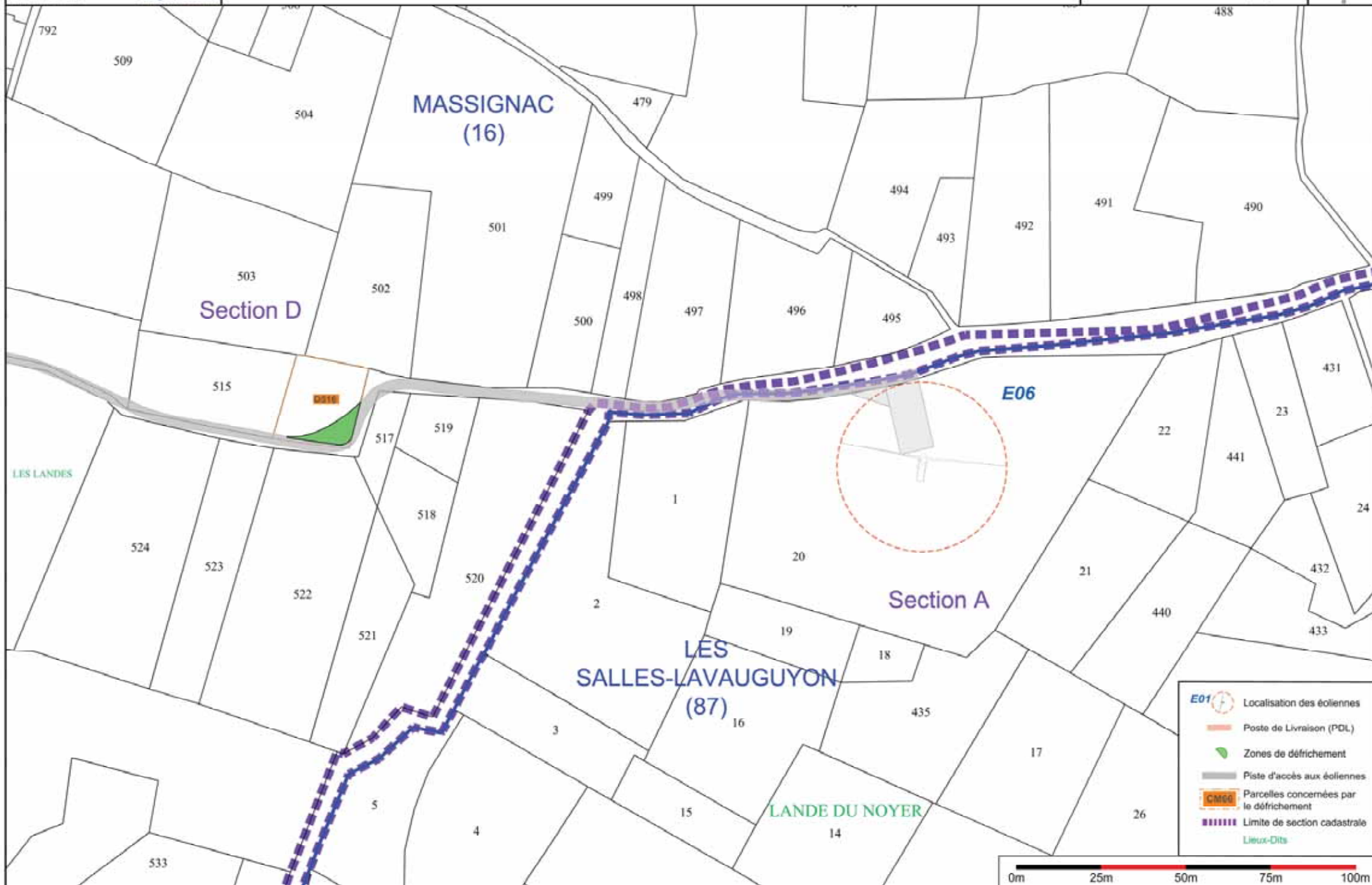
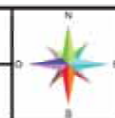




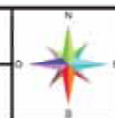


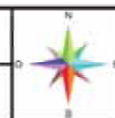






6. ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET (100 METRES AU MINIMUM)



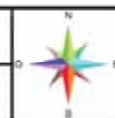


Zones de défrichement



Réseaux hydrographiques





EDF EN France

Société anonyme au capital social 100.500.000 Euros - R.C.S. Nanterre 434 689 915

Siège Social : Cœur Défense – Tour B

100, Esplanade du Général de Gaulle – 92933 Paris la Défense

DELEGATION DE POUVOIR

LE SOUSSIGNE :

Monsieur **Antoine Cahuzac** domicilié à PARIS LA DEFENSE (Hauts-de-Seine) – Cœur Défense – Tour B – 100, Esplanade du Général de Gaulle, agissant en sa qualité de Président Directeur Général de la Société « **EDF EN FRANCE** » (**ci-après la Société**), société anonyme au capital de 100.500.000 euros, dont le siège est situé à PARIS LA DEFENSE – Cœur Défense – Tour B – 100, Esplanade du Général de Gaulle, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915, fonction à laquelle il a été nommé en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de la Société en date du 30 juin 2014.

Délègue, par les présentes, à **Monsieur David AUGEIX**, Directeur Région Sud, salarié de la société, tous pouvoirs,

I. AU NOM ET POUR LE COMPTE D'EDF EN FRANCE, A L'EFFET DE PREPARER, DEPOSER ET SIGNER :

(i) les promesses de bail, de constitutions de servitudes ainsi que tout document portant sur la maîtrise foncière des projets développés tant au nom de la Société qu'au nom des société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente,

(ii) les baux emphytéotiques, les actes de constitutions de servitudes ainsi que tout document portant sur la maîtrise foncière des projets développés tant au nom de la Société qu'au nom des société(s) de projet (société par actions simplifiées) dont EDF EN France est Présidente,

(iii) les demandes de permis de construire ainsi que toutes demandes de déclarations préalables, faites tant au nom de la Société qu'au nom des société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente,

(iv) les demandes d'autorisation de défrichement relatives à la réalisation de projets tant au nom de la Société qu'au nom des société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente,

(v) les demandes de certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat tant au nom de la Société qu'au nom des société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente,

(vi) les demandes de contrat d'achat d'électricité tant au nom de la Société qu'au nom des société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente,

(vii) les demandes de PTF (propositions techniques et financières) tant au nom de la Société qu'au nom des société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente,

(viii) les conventions de raccordement, conventions d'exploitation, contrats d'accès au réseau de distribution et / ou de transport, et les contrats de fourniture d'énergie électrique,

(ix) les déclarations d'exploiter ainsi que les demandes d'autorisation d'exploiter tant au nom de la Société qu'au nom des société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente,

(x) les contrats de développement et de maîtrise d'ouvrage déléguée tant au nom de la Société qu'au nom des société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente,

(xi) ainsi que tous les actes ou documents pris dans le cadre ou à l'occasion de l'exécution des documents cités ci-avant.

Monsieur **David AUGÉIX** déclare expressément accepter la délégation de signature qui lui est confiée par la Société, représentée aux fins des présentes par Monsieur **Antoine CAHUZAC**, Président Directeur Général de la Société, en toute connaissance de cause.

Cette délégation de signature du Président Directeur Général de la Société à un salarié du Groupe EDF Energies Nouvelles vise à faciliter, de façon temporaire, la signature de documents relatifs au développement des projets.

La délégation de signature de Monsieur **David AUGÉIX** sera valable à compter rétroactivement du **30 juin 2014** jusqu'au **31 décembre 2014**, sauf renouvellement exprès ou révocation anticipée qui peut intervenir à tout moment, dans cette hypothèse, Monsieur **David AUGÉIX** restituerait sans délai à la Société l'original des présentes.

La présente délégation de signature se substitue purement et simplement à toute autre délégation antérieure.

Fait à La Défense, le 30 septembre 2014.



Antoine CAHUZAC
Président Directeur Général
EDF EN France